

DISCLAIMER

Ceci est une communication du métier de Wealth Management de BNP PARIBAS SA, société anonyme de droit français au capital de 2 294 954 818 Euros dont le siège social est situé au 16 boulevard des Italiens 75009 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 662 042 449, supervisée et agréée en tant que Banque par la Banque Centrale Européenne (« BCE ») et en France par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») (ci-après « BNP Paribas »).

Dover Street XI AIF SCSp (ci-après le « Fonds Maître ») est une Société en Commandite Spéciale luxembourgeoise. Son commandité est HarbourVest GP SARL, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois. Elle est gérée par HarbourVest Partners (Ireland) Limited, société agréée et réglementée par la Banque Centrale d'Irlande en tant que gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs.

PrivAccess XV - Secondary Opportunities XI est un compartiment de PrivAccess XV (ci-après le « Fonds Nourricier »), une société d'investissement luxembourgeoise à capital variable, structurée sous la forme d'un Fonds d'Investissement Alternatif Multi-Compartiments, enregistrée en tant que société en commandite par actions et notifiée à l'autorité luxembourgeoise de surveillance financière (la Commission de Surveillance du Secteur Financier - « CSSF »). Elle est gérée par son commandité : PrivAccess General Partner S.À r.l. et Global General Partner SA, qui est un gestionnaire de fonds d'investissement alternatif agréé par la CSSF du Luxembourg, a été désigné pour gérer le Fonds nourricier.

Cette communication est confidentielle et s'adresse exclusivement à la personne à laquelle elle a été transmise et ne doit pas être distribuée, publiée ou reproduite, en tout ou en partie, ni ne peut être citée ou référencée dans une quelconque communication sans l'accord préalable de BNP Paribas. Cette communication est fournie uniquement dans le but de fournir des informations générales et ne constitue ni une offre, ni une sollicitation, ni un conseil en investissement. Elle ne constitue pas non plus le fondement d'une souscription ou d'un engagement, ni ne doit être utilisée à cet effet. En outre, cette communication et son contenu ne doivent en aucun cas être interprétés comme une publicité, une incitation ou une recommandation de quelque nature ou forme que ce soit. Aux fins des présentes, « BNP Paribas » désigne BNP PARIBAS SA et ses filiales et succursales.

Bien que les informations contenues dans les présentes puissent avoir été obtenues de sources publiques ou non considérées comme fiables, et bien que tout le soin raisonnable ait été apporté à la préparation de cette communication, BNP Paribas ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à son exactitude ou son exhaustivité et décline toute responsabilité quant à toute inexactitude, erreur ou omission et décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou la fiabilité de cette communication ou de toute partie des informations contenues dans les présentes. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. BNP Paribas ne donne aucune garantie ou déclaration quant au succès attendu ou projeté, à la rentabilité, au rendement, à la performance, au résultat, à l'effet, à la conséquence ou au bénéfice (réglementaire, fiscal, financier ou autre) d'un investissement quelconque.

Avant tout engagement, l'investisseur doit se faire conseiller par ses conseillers juridiques, fiscaux et financiers. Les souscripteurs doivent être en mesure de comprendre parfaitement les caractéristiques de la souscription, de supporter financièrement une perte de tout ou partie de leur investissement et d'accepter un tel risque. Sauf stipulation contraire expresse par écrit, BNP Paribas n'agit pas en qualité de conseiller financier ou de fiduciaire pour l'investisseur.

Cette communication ne contient qu'un résumé de certains aspects liés à la durabilité du Fonds Nourricier et ne constitue pas une offre d'investissement dans le Fonds Nourricier. Le contenu de la présente communication, qui n'a pas vocation à être exhaustive, sera précisé dans le document d'émission du Fonds Nourricier, qui doit être lu dans son intégralité, en particulier en ce qui concerne les informations précontractuelles prévues dans le règlement SFDR, y compris la façon dont les facteurs de risque de durabilité applicables sont intégrés dans le processus décisionnel et leur incidence sur les rendements. Les descriptions ou termes relatifs aux aspects du Fonds Nourricier liés à la durabilité dans

le document d'émission prévaudront. Voir les informations concernant la SFDR dans le document d'émission qui vous ont été communiquées avant votre engagement potentiel dans le Fonds Nourricier et qui resteront disponibles après votre engagement dans le Fonds Nourricier sur la page <https://services-uk.sungarddx.com/LogOn/128060>

Toutes informations supplémentaires concernant le Fonds Nourricier et notamment le document d'émission, les rapports annuels (qui sont mis à la disposition des investisseurs sur une base réglementaire après son investissement dans le Fonds Nourricier), le document de souscription et la documentation du Fonds Maître sont disponibles en anglais sur demande auprès de votre banquier privé et de PrivAccess General Partner S.à.r.l. (coordonnées ci-dessous). Si vous souhaitez plus d'informations, notamment sur la structure du Fonds Nourricier et les risques associés à un investissement dans ce Fonds Nourricier, nous vous conseillons de lire ces documents.

PrivAccess General Partner S.à.r.l. -50, avenue J.F. Kennedy,

L-1855 Luxembourg - Grand-Duché de Luxembourg

contact@ggp.bnpparibas.com -00 352 4242 2000

Le résumé des droits des investisseurs est disponible sur la page <https://wealthmanagement.bnpparibas/lu/en/global-general-partner/Summary-of-investors-rights.html>

Un investissement dans le Fonds Nourricier doit être conditionné à la lecture et à la compréhension préalable de son document d'émission et de son contrat de souscription qui ne sont disponibles qu'en Anglais, et – concernant l'offre pour les investisseurs non-professionnels en Italie, Allemagne et Belgique – du Document d'Information Clé (DICI) disponible dans la langue appropriée ; ces documents décrivent les droits et obligations des investisseurs. Par conséquent, les investisseurs potentiels ne doivent pas se fier à d'autres informations non contenues dans le document d'émission, le contrat de souscription et le DICI.

En aucun cas le Fonds Nourricier, PrivAccess General Partner S.à.r.l, Global General Partner SA, BNP Paribas, le Fonds Maître, HarbourVest GP SARL, HarbourVest Partners (Ireland) Limited ne paiera ou ne remboursera une quelconque imposition actuelle ou future dans le pays d'origine, de résidence ou de domiciliation ou dans tout autre pays du souscripteur postérieurement à la souscription, la détention, la conversion, la cession ou la liquidation d'actions ordinaires du Fonds Nourricier ou du Fonds Maître. Le souscripteur sera responsable d'un tel paiement ou remboursement.

Aucune disposition n'a été ni ne sera prise dans aucun pays ou territoire dans le but de permettre une offre publique de l'investissement décrit dans la présente communication ou la détention ou la distribution de tout document relatif à cet investissement. Les actions ordinaires visées ici ne sont recommandées par aucune autorité financière fédérale ou étatique ni par aucune autorité de régulation. De plus les autorités susmentionnées n'ont pas confirmé l'exactitude ou déterminé l'adéquation de la présente communication. BNP Paribas, PrivAccess General Partner S.à.r.l., Global General Partner SA, Dover Street XI AIF SCSp, HarbourVest GP SARL, HarbourVest Partners (Ireland) Limited sont des personnes morales distinctes dont aucune ne représente ou n'agit en tant que mandataire de l'autre. Global General Partner SA et/ou PrivAccess General Partner S.à.r.l. peuvent décider à tout moment de mettre fin aux accords conclus pour la commercialisation du Fonds Nourricier.

Ce document n'est pas destiné à être distribué à des US Persons et les US Persons ne sont pas éligibles pour devenir actionnaires du Fonds Nourricier. Les actions ordinaires du Fonds Nourricier seront proposées et vendues uniquement en dehors des Etats-Unis d'Amérique à des personnes qui ne sont pas US Persons, en vertu des dispositions américaine de la Regulation S.

Le Fonds Nourricier a été notifié, conformément aux dispositions de l'AIFMD, pour la commercialisation en Italie pour les investisseurs professionnels (comme définis en Italie par les art. 6, parr. 2-quinquies et 2-sexies, du Décret Législatif n. 58/1998 tel que modifié - « TUF » - et ses mesures d'applications) et les autres catégories d'investisseurs comme identifié par l'art. 14. 2 de la réglementation appliquant l'art. 39 de la TUF adopté par le Trésor Italien par décret n. 30 du 5 Mars 2015, tel que modifié par le décret n. 19 du 13 janvier 2022 (et, en particulier, en vertu de l'art. 14.2.b), aux investisseurs non-

professionnels qui – dans le contexte de la fourniture de conseil en investissement – souscrivent ou acquièrent des parts dans le Fonds Nourricier pour un montant initial supérieur à 100 000 euros (un montant initial supérieur à l'équivalent en dollars américains de 100 000 euros pour ce Fonds Nourricier) (étant entendu que par effet d'une telle souscription ou acquisition, le montant total de leur investissement dans des fonds d'investissement alternatifs réservés n'excèdent jamais 10% du total de leur portefeuille financier; le montant initial de participation n'est pas fractionnable).

Concernant l'offre aux investisseurs non-professionnels en Italie - le DICI en italien du Fonds Nourricier vous a été communiqué avant votre engagement potentiel dans le Fonds Nourricier (notamment par le biais d'URL dédiées) et restera disponible après votre engagement dans le Fonds Nourricier sur la page <https://services-uk.sungarddx.com/LogOn/128060> et les informations sur « Facilities available to retail investors » (en anglais et en italien) sont disponibles ou sur la page publique : <https://wealthmanagement.bnpparibas/lu/en/global-general-partner/Information-about-the-facilities-Italy.html>

Plus globalement et en ce qui concerne l'offre aux investisseurs non-professionnels en Belgique, en Allemagne, au Luxembourg et en Italie, les DICI rédigés en français, en flamand, en allemand, en italien et en anglais vous ont été communiqués avant votre engagement potentiel dans le Fonds Nourricier (notamment par le biais d'URL dédiées) et resteront disponibles après votre engagement dans le Fonds Nourricier sur la page <https://services-uk.sungarddx.com/LogOn/128060>

Le document d'émission du Fonds Nourricier est également disponible pour les investisseurs uniquement sur la même page <https://services-uk.sungarddx.com/LogOn/128060>

En acceptant ces documents, le souscripteur accepte d'être lié par les limitations qui précèdent.

BNP Paribas SA (2024). Tous droits réservés.

AVERTISSEMENT D'HARBORVEST CONCERNANT L'INVESTISSEMENT DANS PRIVACCESS XV - SECONDARY OPPORTUNITIES XI

NI HARBORVEST PARTNERS (IRELAND) LIMITED (« HARBORVEST ») NI SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES N'ONT APPROUVÉ PRIVACCESS XV - SECONDARY OPPORTUNITIES XI, NI N'ONT ÉMIS DE GARANTIES OU FORMULÉ DE RECOMMANDATIONS EN CE QUI CONCERNE PRIVACCESS XV - SECONDARY OPPORTUNITIES XI, NI NE SONT RESPONSABLES DE LA CRÉATION OU DE L'EXPLOITATION DE PRIVACCESS XV - SECONDARY OPPORTUNITIES XI. L'OFFRE D'INTERETS DANS PRIVACCESS XV - SECONDARY OPPORTUNITIES XI N'EST PAS UN OFFRE D'INTERETS DANS DOVER STREET XI AIF SCSP (le « FONDS MAÎTRE »). EN CE QUI CONCERNE L'OFFRE DE SOUSCRIPTION DANS PRIVACCESS XV - SECONDARY OPPORTUNITIES XI, NI HARBORVEST, NI LE FONDS MAÎTRE, NI LE COMMANDITÉ DU FONDS MAÎTRE NI L'UNE QUELCONQUE DE LEURS SOCIÉTÉS AFFILIÉES RESPECTIVES N'ONT APPROUVÉ LE CONTENU DE LA PRESENTE COMMUNICATION NI N'ONT FAIT UNE QUELCONQUE DÉCLARATION OU GARANTIE QUANT À L'IMPARTIALITÉ, L'EXACTITUDE OU LE CARACTÈRE RAISONNABLE DE L'UNE QUELCONQUE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA PRESENTE COMMUNICATION, Y COMPRIS, ENTRE AUTRES, TOUTE INFORMATION CONCERNANT HARBORVEST, LE FONDS MAÎTRE, LE COMMANDITÉ DU FONDS MAÎTRE OU LEURS SOCIÉTÉS AFFILIÉES RESPECTIVES, ET ILS DÉCLINENT EXPRESSÉMENT TOUTE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE TOUT INVESTISSEUR DANS PRIVACCESS XV - SECONDARY OPPORTUNITIES XI À LEUR ÉGARD. AUCUNE DES PARTIES PRÉCITÉS N'EST RESPONSABLE DE LA MISE À JOUR DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LES PRÉSENTES.

LES INVESTISSEURS DE PRIVACCESS XV - SECONDARY OPPORTUNITIES XI NE SERONT PAS DES INVESTISSEURS DU FONDS MAÎTRE OU DE TOUTE SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE DANS LAQUELLE PRIVACCESS XV - SECONDARY OPPORTUNITIES XI DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR L'INTERMÉDIAIRE DU FONDS MAÎTRE, INVESTIT OU S'ENGAGE À INVESTIR, ET N'AURONT AUCUN DROIT DE VOTE OU INTÉRÊT DIRECT DANS, ET N'AURONT AUCUN RECOURS CONTRE, LE FONDS MAÎTRE, LE COMMANDITÉ DU FONDS MAÎTRE, HARBORVEST OU L'UNE QUELCONQUE DE LEURS SOCIÉTÉS AFFILIÉES DES ASSOCIÉS, DIRIGEANTS, ADMINISTRATEURS, EMPLOYÉS OU MEMBRES DES PERSONNES SUSMENTIONNÉES. LES INVESTISSEURS DE PRIVACCESS XV - SECONDARY OPPORTUNITIES XI NE SERONT PAS PARTIES AU CONTRAT DE PARTENARIAT (LIMITED PARTNERSHIP

AGREEMENT) DU FONDS MAÎTRE ET N'AURONT AUCUN DROIT EN VERTU DE CELUI-CI ET NE POURRONT INTENTER AUCUNE ACTION À L'ENCONTRE DU FONDS, DU COMMANDITÉ DU FONDS MAÎTRE OU D'HARBOURVEST OU DE LEURS SOCIÉTÉS AFFILIÉES EN CAS DE VIOLATION DE CELUI-CI. BIEN QUE PRIVACCESS XV - SECONDARY OPPORTUNITIES XI AIT, EN TANT QU'INVESTISSEUR DANS DOVER STREET XI AIF SCSP, DES DROITS ET PRIVILÈGES À L'ÉGARD DU FONDS MAÎTRE EN CETTE QUALITÉ, NI LE FONDS MAÎTRE, NI LE COMMANDITÉ DU FONDS MAÎTRE, NI HARBOURVEST, NI L'UNE QUELCONQUE DE LEURS SOCIÉTÉS AFFILIÉES RESPECTIVES NE SONT RESPONSABLES DES INVESTISSEURS DE PRIVACCESS XV - SECONDARY OPPORTUNITIES XI. NI PRIVACCESS XV - SECONDARY OPPORTUNITIES XI, BNP PARIBAS SA OU LEURS SOCIÉTÉS AFFILIÉES, NI AUCUN INVESTISSEUR DANS PRIVACCESS XV - SECONDARY OPPORTUNITIES XI N'A LE DROIT DE PARTICIPER AU CONTRÔLE, À LA GESTION OU AUX OPÉRATIONS DU FONDS MAÎTRE, NI N'A AUCUN POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE SUR LA GESTION DU FONDS MAÎTRE.

AVERTISSEMENT D'HARBOURVEST CONCERNANT INFORMATIONS IMPORTANTES ET FACTEURS DE RISQUE RELATIFS A L'INVESTISSEMENT DANS DOVER STREET XI AIF SCSP

Il s'agit d'une communication marketing. Le présent document contient des informations confidentielles et exclusives et ne devrait pas être diffusé sans le consentement exprès écrit de HarbourVest. Le Dover Street XI AIF SCSP (ci-après le « Fonds ») ne sera pas enregistré en tant que société d'investissement conformément au U.S. Investment Company Act de 1940, tel que modifié (la « Loi de 1940 »). En conséquence, les investisseurs ne bénéficieront pas de la protection offerte par la Loi de 1940 aux investisseurs de sociétés d'investissement enregistrées (à savoir, des "mutual funds").

La présente communication ne constitue pas une offre de vente ni une offre d'achat de parts du fonds ou de tout autre fonds ou produit d'investissement sponsorisé par HarbourVest, ni un service d'investissement fourni par, HarbourVest Partners L.P. ou ses affiliés. Une telle offre ne peut être faite qu'aux investisseurs qualifiés par le biais de la remise d'un mémorandum de placement privé confidentiel ou de documents similaires contenant une description des conditions importantes d'un tel investissement. Aucune vente ne sera effectuée dans une juridiction dans laquelle l'offre, la sollicitation ou la vente n'est pas autorisée ou à une personne à laquelle il est illégal de faire l'offre, la sollicitation ou la vente. Les offres et ventes d'intérêts dans le Fonds ne peuvent être enregistrées en vertu des lois d'une juridiction quelconque. Les informations contenues dans cette communication sont hautement confidentielles et doivent être lues parallèlement au Private Placement Memorandum du Fonds. Cette communication ne prétend pas contenir toutes les informations pertinentes à l'évaluation d'un investissement dans le Fonds décrit dans les présentes.

Un investissement dans le Fonds implique un niveau élevé de risque et ne doit donc être réalisé que par des investisseurs potentiels capables d'évaluer les risques du Fonds et de supporter les risques qu'un tel investissement représente. Rien ne garantit que la stratégie d'investissement aura du succès ni que le Fonds atteindra son objectif ou les rendements suggérés. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des résultats futurs et rien ne garantit que le fonds HarbourVest obtiendra des résultats comparables. Si vous prenez une décision d'investissement, vous achèterez des parts/actions du Fonds et n'investirez pas directement dans les actifs sous-jacents du Fonds. Rien ne permet de garantir que les tendances se poursuivront.

Les informations sur les performances passées sont présentées d'une manière que HarbourVest estime exhaustive et appropriée pour les investisseurs potentiels afin d'évaluer le rendement des fonds HarbourVest respectifs. Nonobstant ce qui précède, HarbourVest peut communiquer, sur demande, des renseignements annualisés sur les performances de tout type de fonds d'HarbourVest fermé mentionné dans la présente communication pour les 5 années précédentes (ou, si les fonds concernés avaient moins de 5 ans, pendant toute la période depuis leur création), sur la base de périodes complètes de 12 mois.

Risques liés à la structure et aux termes des fonds de private equity. Les investissements dans la structure d'un fonds de fonds peuvent exposer les investisseurs à des risques supplémentaires qui ne seraient pas encourus s'ils investissaient directement dans un fonds. Ces risques peuvent comprendre, de façon non limitative (I) de multiples niveaux de dépenses ; et (II) le recours à la gestion par des tiers. En outre, les fonds de capital-investissement peuvent émettre des appels de capitaux, et le fait de ne pas répondre aux appels de capitaux peut avoir des conséquences, y compris, sans s'y limiter, une perte totale de l'investissement. Le Fonds peut procéder à des investissements qui peuvent ne pas être avantageusement cédés avant la date de dissolution du Fonds. Bien que HarbourVest s'attende à ce que les investissements soient cédés avant la dissolution ou qu'ils soient appropriés pour la distribution en nature à la dissolution, HarbourVest a une capacité limitée à prolonger la durée du Fonds et le Fonds peut être dans l'obligation de vendre, de distribuer ou autrement de céder des

investissements à un moment défavorable en conséquence de la dissolution. Les frais du Fonds seront libellés en devises multiples, ce qui signifie que les paiements peuvent augmenter ou diminuer en raison des fluctuations de change. Le Fonds peut être soumis à des frais substantiels, dont des frais de transaction. Ces commissions sont payées par le Fonds, ce qui aura un impact sur le rendement global du Fonds. Il n'existe pas de marché public secondaire pour la vente des parts/actions du Fonds ni de marché secondaire susceptible de se développer. La possibilité de racheter des parts/actions sera limitée et soumise à certaines restrictions et conditions, telles que décrites dans le « Private Placement Memorandum » du Fonds. Les performances sont soumises à une imposition qui dépend de la situation personnelle de chaque investisseur et qui peut changer à l'avenir.

Risque de perte. L'opportunité d'investissement est réservée aux investisseurs avertis qui sont conscients des risques liés à l'investissement dans des fonds privés et un investisseur doit avoir la capacité financière nécessaire pour comprendre et accepter l'étendue de son exposition aux risques et le manque de liquidité inhérent à un investissement dans tout fonds décrit dans la présente communication. Rien ne garantit que les opérations d'un fonds ou d'un compte géré par HarbourVest seront rentables ou qu'un fonds ou compte géré HarbourVest sera en mesure d'éviter des pertes ou que des liquidités provenant des opérations seront disponibles pour distribution. La possibilité d'une perte partielle ou totale du capital d'un portefeuille existe et les investisseurs potentiels ne doivent pas souscrire à moins qu'ils ne puissent supporter aisément les conséquences d'une perte complète de leur investissement. La diversification ne protège pas contre les pertes. Le capital est exposé au risque et la gestion du risque n'élimine pas les risques ni n'empêche les pertes.

Effet de levier. Un fonds ou un compte géré par HarbourVest peut avoir recours à l'effet de levier dans le cadre de sa stratégie d'investissement. L'effet de levier peut prendre la forme de prêts pour des sommes empruntées ou des titres et instruments dérivés qui sont intrinsèquement endettés, y compris des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et des contrats de rachat. Un fonds ou un compte peut faire appel à l'effet de levier pour acquérir, directement ou indirectement, de nouveaux investissements. Le recours à l'effet de levier par un fonds ou un compte peut sensiblement augmenter l'exposition au marché (et le risque de marché) à laquelle le portefeuille d'investissements dudit fonds ou compte peut être exposé.

Illiquidité des intérêts ; Restrictions sur les transferts ; Aucun marché pour les intérêts. Un investisseur dans un fonds fermé ou un compte de type HarbourVest géré ne sera généralement pas autorisé à transférer sa participation sans l'accord du commandité du fonds. En outre, la cessibilité d'un intérêt sera soumise à certaines restrictions contenues dans les documents constitutifs d'un fonds fermé et sera affectée par les restrictions imposées par les lois sur les valeurs mobilières applicables. Un fonds ou un compte géré par HarbourVest offrira généralement un degré de liquidité limité aux investisseurs, sous réserve de certaines restrictions contenues dans les documents constitutifs du fonds et sera affecté par les restrictions imposées par les lois sur les valeurs mobilières en vigueur. Il n'y a actuellement aucun marché pour les participations dans les fonds ou comptes gérés par HarbourVest, et il n'est pas envisagé qu'un marché voie le jour. Les intérêts ne peuvent être acquis que par des investisseurs capables d'engager leurs fonds pour une durée indéterminée, la durée du fonds fermé pouvant durer plus de 14 ans. En outre, il existe très peu de situations dans lesquelles un investisseur peut se retirer d'un fonds de private equity fermé. La possibilité de perte totale d'un investissement dans un fonds existe et les investisseurs potentiels ne doivent pas investir sauf s'ils sont prêts à supporter cette perte.

Disponibilité d'investissements appropriés. L'activité d'identification et de structuration des investissements du type envisagé par les fonds ou comptes gérés par HarbourVest est concurrentielle et implique un degré élevé d'incertitude. En outre, la disponibilité des opportunités d'investissement sera généralement soumise aux conditions du marché et à la concurrence d'autres groupes ainsi que, dans certains cas, au climat réglementaire ou politique en vigueur. Il est possible que la concurrence pour les opportunités d'investissement appropriées augmente, ce qui peut réduire le nombre d'opportunités disponibles et/ou affecter négativement les conditions dans lesquelles les investissements peuvent être effectués. Les conditions économiques générales, y compris les taux d'intérêt, la disponibilité du financement, le prix des actifs et la participation d'autres investisseurs aux marchés financiers peuvent avoir un impact négatif sur la valeur et le nombre des investissements effectués par le Fonds. Aucune garantie ne peut être donnée que la stabilité des marchés financiers sur lesquels le Fonds peut investir ne sera pas soumise à une détérioration importante.

Dépendance vis-à-vis du commandité et du gestionnaire d'investissements. La réussite des fonds gérés ou des comptes HarbourVest dépendra fortement de l'expertise financière et managériale du commandité et/ou du gestionnaire d'investissement du fonds ou du compte ainsi que de leur expertise sur les marchés concernés. La qualité des résultats du commandité et/ou du gestionnaire dépendra de la qualité de leur personnel. Il existe des risques que le décès, la maladie, l'incapacité, un changement de carrière ou le nouvel emploi de ce personnel puisse avoir un impact négatif sur les résultats du fonds ou du compte. S'agissant des fonds mis en commun, les associés limités ne prendront pas de décision en ce qui

concerne l'acquisition, la gestion, la cession ou toute autre forme de réalisation d'un investissement, ni d'autres décisions concernant les activités et le portefeuille des fonds mis en commun.

Conflits d'intérêts potentiels. Les activités d'un fonds ou compte géré par HarbourVest peuvent entrer en conflit avec celles d'autres fonds ou comptes gérés par HarbourVest. Le Fonds sera en concurrence pour les investissements avec d'autres parties.

Risques liés à la stratégie Dover. Le Fonds acquiert des participations dans des fonds sous-jacents par le biais d'opérations sur le marché secondaire. Les transactions sur le marché secondaire peuvent entraîner des coûts plus élevés que d'autres investissements et obliger le Fonds à assumer les passifs éventuels liés aux événements survenant avant l'investissement du Fonds. En outre, le Fonds effectuera des transactions sur le marché secondaire sur la base d'informations qui peuvent être incomplètes ou inexacts. Le Fonds peut investir dans des rachats de sociétés à effet de levier ; ces rachats sont intrinsèquement sensibles à la baisse des revenus des sociétés de portefeuille et à la hausse des charges des sociétés de portefeuille, ainsi qu'à la hausse des taux d'intérêt. Le Fonds et ses investissements peuvent constituer des fonds propres de croissance et des investissements en capital à risque, qui impliquent un niveau élevé de risque commercial et financier pouvant se traduire par des pertes substantielles. Le Fonds et ses investissements peuvent investir dans des titres de sociétés en difficulté financière ou d'entreprises impliquées dans des redressements, des liquidations, des restructurations, des recapitalisations, des faillites et transactions similaires ainsi que dans des titres de sociétés fortement endettées. Si ces investissements peuvent offrir un potentiel de rendement élevé, ils comportent également des risques plus élevés. Une partie des actifs du Fonds devrait être investie en dehors des États-Unis. Les titres non américains impliquent certains facteurs qui ne sont généralement pas associés à l'investissement en titres américains, y compris les risques liés à une plus grande volatilité des cours et à une liquidité moindre de certains marchés non américains. Ce risque pourrait être plus important pour les investissements réalisés dans les pays en voie de développement et émergents.

Des informations complètes sur les risques liés à l'investissement dans un Fonds sont exposées dans le Mémoire sur les placements privés du Fonds concerné.

Veillez vous référer au site Internet <https://www.harbourvest.com/eu-sfdr-disclosure/> pour de plus amples informations concernant certains aspects du Fonds liés à la durabilité

- Pour obtenir des renseignements juridiques et réglementaires supplémentaires concernant les bureaux et pays de HarbourVest, veuillez consulter le site <https://www.harbourvest.com/important-office-and-country-disclosures/>

Pour obtenir des informations sur la collecte, l'utilisation et la transmission de données à caractère personnel conformément au Règlement (EU) 2016/679 (le **Règlement général sur la protection des données** ou le **RGPD**), veuillez consulter le site <https://www.harbourvest.com/privacy-policy/>.

INFORMATIONS SUR LA PERFORMANCE

La source de certaines informations sur les performances est HarbourVest. En examinant les informations sur les performances contenues dans les présentes, les investisseurs potentiels doivent garder à l'esprit que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs et qu'il ne peut être garanti qu'un investissement parrainé (ou un compte géré) par HarbourVest obtiendra des résultats comparables ou sera en mesure de mettre en œuvre sa stratégie d'investissement ou d'atteindre ses objectifs de performance. Les fonds qui ont effectué ces investissements peuvent avoir des conditions et des objectifs d'investissement différents de ceux proposés ou modélisés dans les présentes.

Certaines informations figurant dans les présentes ont été obtenues de sources que HarbourVest estime fiables (y compris, sans s'y limiter, les données nécessaires au calcul des rendements de performance à l'égard de tout investissement affiché dans les présentes), mais l'exactitude de ces informations ne peut être garantie. De plus, les montants contenus dans ces documents sont généralement non audités et peuvent être fractionnés ou des montants préliminaires déclarés. HarbourVest présentera également certaines informations sur la base du rapport sur la période antérieure, ajustées en fonction des activités de la période en cours. Les chiffres communiqués à HarbourVest peuvent être ajustés aux fins de déterminer la juste valeur estimée de cet investissement conformément à la politique d'évaluation de HarbourVest. Les données sur l'investissement sous-jacent présentées par HarbourVest à la date indiquée et peuvent se fonder sur les meilleures données disponibles connues de HarbourVest à cette date. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter votre représentant HarbourVest.

Toutes les données présentées au sujet des investissements effectués avant 1998 concernent des opérations qui ont eu lieu lorsque l'équipe HarbourVest était affiliée à Hancock Venture Partners, Inc.

Rendement déclaré : Les fondateurs de HarbourVest ont commencé à faire des investissements en capital de risque pour

John Hancock Financial Services à la fin des années 1970. En 1982, ils ont constitué Hancock Venture Partners, Inc., filiale à 100 % de John Hancock Mutual Life Insurance Company, afin de développer et de gérer de manière indépendante des fonds de capital-investissement de tiers. En janvier 1997, l'équipe de gestion Hancock Venture Partners a constitué une nouvelle société de gestion indépendante, HarbourVest Partners, LLC. Tous les employés d'Hancock Venture Partners sont alors devenus propriétaires et/ou employés de HarbourVest Partners, LLC. HarbourVest Partners, LLC n'a aucune affiliation avec John Hancock Financial Services.

L'information susmentionnée sur les performances comprend les investissements réalisés et non réalisés. Les investissements non réalisés sont évalués par HarbourVest conformément aux règles d'évaluation figurant dans l'accord de partenariat applicable. Les rendements réels réalisés sur les investissements non réalisés dépendront, entre autres facteurs, des résultats d'exploitation futurs, de la valeur des actifs et des conditions de marché au moment de la cession, de tous frais de transaction y afférents ainsi que du calendrier et du mode de cession, qui peuvent tous différer des hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations utilisées pour les données de performance antérieures contenues dans les présentes. Par conséquent, les rendements réels réalisés sur ces investissements non réalisés peuvent différer sensiblement des rendements indiqués dans les présentes.

Dans certains cas, un fonds ou un compte HarbourVest, ou les partenariats dans lesquels il investit, peuvent faire appel à une facilité de crédit ou à un autre financement par des tiers. Il s'agit généralement de combler les appels de capitaux des investisseurs ou de financer une partie d'un investissement et peut également être utilisé pour faciliter des transactions impliquant la recapitalisation d'investissements de portefeuille. De ce fait, les IRR et les multiples qui en résultent peuvent être supérieurs ou inférieurs aux IRR ou aux multiples qui auraient été présentés si les tirages des associés avaient été déduits ou si les liquidités disponibles avaient été utilisées initialement pour acquérir ou payer l'investissement.

Les IRR sont calculées à compter de la date du premier flux de trésorerie d'un fonds en provenance d'un associé limité, ce qui peut inclure des apports en capital en lien avec la constitution du fonds, comme cela peut se produire pour certains fonds liés à des fonds d'investissements alternatifs, et peuvent donc être plus tôt que la date du premier appel de capital d'un associé limité aux fins d'investissement. La date de début des calculs IRR peut également être postérieure à la date d'investissement initial quand une facilité de crédit ou un autre financement tiers est utilisé pour financer cet investissement.

Les performances sont exprimées en dollars US, sauf indication contraire. Les rendements n'incluent pas l'effet d'une retenue à la source. Les flux de trésorerie sont convertis en dollars américains à des taux de change journaliers historiques, sauf indication contraire. Le rendement des investisseurs dont la devise locale n'est pas le dollar américain peut augmenter ou diminuer en raison des fluctuations de change.

Commissions et frais (nets et bruts) : les commissions de gestion effectives et les intérêts reportés varieront et sont établis dans le cadre de négociations avec les associés limités d'un fonds ou d'un client ayant un compte distinct. Les frais de gestion peuvent s'élever en moyenne de 0,1 % à 1,25 % par an du capital engagé, appelé ou investi sur la durée de vie prévue d'un fonds, en vertu du contrat de société en commandite ou de l'accord de gestion. Les frais applicables aux fonds au titre des années de prorogation peuvent être réduits, à zéro notamment. Les investisseurs du fonds supporteront en général tous les coûts et dépenses relatifs aux opérations du fonds et de ses associés généraux (ou gestionnaires fiduciaires similaires). Un fonds supportera sa part au prorata de ces dépenses encourues en relation avec tout investissement de portefeuille dans la mesure où le même investissement de portefeuille est effectué par d'autres fonds. Les frais d'organisation d'un fonds sont aussi généralement supportés par les investisseurs du fonds. Lorsqu'un fonds est généralement censé investir à côté d'un fonds principalement destiné aux investisseurs basés en Europe, qui tient compte des exigences réglementaires de la Directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (un « Fonds lié au FIA »), les frais d'organisation peuvent être cumulés et répartis au prorata entre un fonds et son Fonds lié au FIA sur la base des engagements relatifs des partenaires du fonds et des partenaires de son Fonds lié au FIA (à moins que HarbourVest, en tant que commandité, détermine de bonne foi qu'une action différente est appropriée). Les frais et dépenses sont également décrits dans le formulaire ADV de HarbourVest, Partie 2A de la brochure.

Rendements de performance : Informations sur les rendements de performance (Valeur totale/Montants engagés par le fonds, TV/TC (Valeur totale/Coût total), TVPI (Valeur totale/Montants appelés par les LP), Portfolio IRR (Taux de Rendement Interne), TWR (Rendement Pondéré sur le Temps) et IRR) indiqués, nets de frais et charges, sont basés sur l'associé commanditaire du Fonds (« LP »), déduction faite de tous les frais de gestion, commissions, frais de fonctionnement du fonds et reports d'intérêts. Ces rendements reflètent le rendement cumulé de tous les LP d'un fonds et ne reflètent pas nécessairement le rendement réel d'un LP individuel. Le cas échéant, le flux de trésorerie final de LP est basé sur la juste valeur de marché de tous les comptes de capital LP telle que déterminée par le Commandité du Fonds ou du compte (« GP ») conformément à la politique d'évaluation de la Société. Les IRR nets et les TVPI nets sont calculés sur la base des flux de trésorerie quotidiens des LP.

Les rendements bruts, s'ils sont présentés, sont basés sur le rendement annuel calculé à l'aide des flux de trésorerie quotidiens des différents partenariats ou sociétés détenus par le Fonds, soit directement soit par l'intermédiaire d'un fonds spécialisé dans lequel le Fonds a investi au cours de la période précisée, y compris les effets de levier au niveau du Fonds qui sont utilisés pour atteindre ces rendements, dans la mesure où ce fonds est un fonds à effet de levier. Les rendements bruts sont

présentés avant commissions de gestion, reports d'intérêts et autres dépenses à la charge des investisseurs du ou des Fonds, y compris l'effet de levier au niveau du Fonds utilisé pour atteindre ces rendements, dans la mesure où le Fonds est un fonds à effet de levier. Pour les investissements qui ont utilisé l'effet de levier dans une devise autre que le dollar américain, les indicateurs de performance des investissements et du portefeuille reflètent les tirages de la dette et de l'encours de la dette aux taux de change à la date du rapport, et le remboursement de la dette aux taux de change à la date des transactions. Un portefeuille réel supportera ces commissions et frais. Si ces frais et dépenses étaient déduits de la performance, les rendements seraient inférieurs. Par exemple, si un Fonds s'apprécie de 10 % par an pendant cinq ans, le rendement annualisé total sur cinq ans avant déduction des frais et commissions à la fin de la période de cinq ans s'élèverait à 10 %. Si le total des frais et charges du Fonds était de 1 % pour chacune des cinq années, le rendement annualisé total du Fonds pendant cinq ans à la fin de la période de cinq ans serait de 8,90 %. Ces rendements reflètent les commissions, frais et intérêts reportés des investissements sous-jacents du fonds (le cas échéant), certains frais de toute société ad hoc détenant une participation dans le fonds sous-jacent (le cas échéant), ainsi que les frais, commissions, dépenses et intérêts initiaux des moyens de levier du fonds, dans la mesure où ce dernier est un fonds à effet de levier, mais ne reflètent pas les commissions de gestion, les intérêts reportés et autres frais pris en charge par les investisseurs du ou des fonds, qui réduiront les rendements. Les modalités de paiement spécifiques et les autres conditions des commissions de gestion, des intérêts reportés et des autres dépenses d'un Fonds sont stipulées dans les documents constitutifs de ce Fonds.

Certains indicateurs de données compris (Distributions/ Montants engagés par le fonds, Distributions/ Montants appelés par les LP) constituent des composantes de la performance et ne doivent pas être considérés comme des résultats de performance.